



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Service national universel

Question au Gouvernement n° 4786

Texte de la question

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

M. le président. La parole est à Mme Pascale Cesar.

Mme Pascale Cesar. Madame la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de l'engagement, avec le service national universel (SNU), Emmanuel Macron a posé les jalons de ce qui sera demain un véritable rite de passage républicain, favorisant de vrais temps de brassage social et territorial. Grâce à ce dispositif, à ce moment de partage, de rencontres et de travail en commun, nous disposons d'un outil pour mobiliser les jeunes autour d'un projet collectif de mieux vivre ensemble.

Ainsi, à partir du 13 février prochain, plusieurs milliers de jeunes prendront part aux séjours de cohésion du SNU. Pour la première fois, cette session se déroulera pendant le temps scolaire et malgré les contraintes sanitaires que nous connaissons tous.

Alors que de nouveaux déploiements ont eu lieu dans l'ensemble du territoire, de nombreuses questions se posent quant à l'organisation concrète des séjours de cohésion qui, prévus aux mois de février, juin et juillet, pourraient à terme concerner près de 50 000 jeunes au total. La participation des jeunes à ces différents séjours étant fondée sur le volontariat, pensez-vous atteindre cet objectif malgré la crise sanitaire ?

Les premiers rapports d'évaluation du SNU dressent un constat positif du déploiement au niveau national et confirment les premiers retours des volontaires reçus en 2019 et en 2020. Toutefois, certaines interrogations persistent, concernant notamment la mixité réelle de ces séjours, et des marges d'améliorations demeurent tels que l'emploi du temps, l'organisation des journées des volontaires ou encore l'adaptabilité des uniformes en fonction de la taille ou de la météo.

Pouvez-vous nous détailler les évolutions prévues pour les séjours de cohésion de février 2022, mais également nous préciser les effectifs concernés, leur répartition territoriale et sociale et les suites envisagées dans les mois et les années à venir pour faire du SNU un outil de l'engagement, donc de la citoyenneté ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de l'engagement.

Mme Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de l'engagement. Pour commencer je veux à mon tour vous féliciter, madame la députée, pour votre arrivée sur les bancs du groupe Mouvement démocrate (MODEM) et démocrates apparentés ; j'en profite pour saluer les travaux de notre ami et ancien député Laurent Garcia, qui a énormément travaillé sur le sujet que vous avez évoqué.

Vous m'avez interrogée sur le SNU, ses évolutions, son objectif et son impact. Pour vous répondre de manière très concrète, le dispositif a connu l'année dernière, pour la première fois, une généralisation territoriale, avec au minimum un centre par département. Mais nous devons aller chercher plus fortement encore les jeunes qui se trouvaient loin du SNU. C'est pourquoi nous nous sommes appuyés sur le tissu associatif, les associations sportives, les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et sur la mobilisation des enseignants.

L'aventure du service national universel est en réalité une étape clef dans un parcours de citoyenneté, et il faut l'améliorer étape par étape. Je remercie à cet égard les députés Marianne Dubois, Émilie Guerel et David Corceiro, qui préparent des rapports visant à dessiner des pistes pour le faire progresser.

Depuis l'année dernière, à la suite des évaluations, l'amélioration des uniformes a été engagée – ces uniformes bleu, blanc, rouge qui créent tellement de fierté et que les jeunes concernés portent avec honneur parce qu'ils favorisent la mixité sociale et permettent, dans cette période de cohésion, de sortir de l'emprise des marques et de leurs conséquences.

Nous nous efforçons de garantir la mixité sociale : parmi les jeunes inscrits actuellement, 35 % sont issus des territoires ruraux – je sais que cela vous tient à cœur –, 7,5 % des quartiers prioritaires de la ville et des quartiers les plus en difficulté et 3,5 % sont en situation de handicap. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Cesar](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4786

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Jeunesse et engagement

Ministère attributaire : Jeunesse et engagement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 février 2022](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 février 2022](#)